



## PV- ASSEMBLEE GENERALE

7 mars 2019

- ❖ **Vérification du quorum** : *atteint avec 35 membres présents ou représentés/ 41*

### Assemblée générale ordinaire

#### Rapport moral

#### Rappel :

- Nous sommes une chorale d'adultes de niveau débutant.
- Eve-Maria SIMON, est notre chef de chœur. Elle est professeur au conservatoire de Saint Raphael.
- Répertoire mixte : classique / contemporain et chansons (traditionnelles, musique du monde..).
- Les effectifs : au complet avec 41 membres aujourd'hui
- Répétitions : Chaque jeudi de 19h00 à 21h00. Le premier cours d'essai est gratuit.
- Lieu variable : Salle Gilardi, salle des associations, école Saint Roch
- Nous avons un site internet (partitions, calendrier prévisionnel des répétitions)
- adresse mail <http://www.biotenchantant.fr/> Contact : [biotenchantant@gmail.com](mailto:biotenchantant@gmail.com)

- ❖ **Montant des adhésions** : proposition maintien à 10 €.

✓ *Vote favorable à l'unanimité*

- ❖ **Montant des cotisations** : proposition du maintien à 38€ le trimestre (114€ pour l'année) avec un trimestre gratuit pour les couples.

✓ *Vote favorable à l'unanimité*

#### Les temps forts de la saison passée :

- ❖ **2018/2019, la collaboration avec deux chorales :**

1. La principale collaboration a eu lieu avec la chorale de Saint Raphael pour un échange autour de l'opérette. Nous avons participé à deux concerts le 24 juin à Biot et le 1er juillet à Saint-Raphaël. Des musiciens collègues d'Eve ont participé à la préparation et aux concerts. Jean-Baptiste Nirascou et sa sœur Emma ont également participé, le premier au titre de pianiste

attitré de la chorale jusqu'à la fin de la saison 2018, la seconde comme animatrice lors des concerts.

2. Une autre collaboration a été initiée avec la Chorale Universitaire de Unisson@Valrose. Nous avons chanté à l'église de Biot le premier week-end de juin deux chants en communs.

❖ **Noël et Galettes des rois** : Répétitions festives

## Les projets 2019/2020

Présentés au bureau élargi du 13 juillet 2018 et validés en répétition : 2 projets s'enchaînent sur 2 ans pour aboutir à un concert avec mise en scène

\* année 2018/2019 : répertoire de chansons françaises de 1919 à 1929 harmonisées par Eve pour 3 ou 4 pupitres. Ce répertoire est complété par des chansons de la même époque Gershwin,...

\* année 2019/2020 : opérette "Pas sur la bouche" de Maurice Yvain, vaudeville des années folles qui nécessite une coopération avec l'association de théâtre de Biot et sa directrice Nathalie Balzin Thomas.

La collecte des idées de chacun sur le déroulé du spectacle est en cours, un premier rendu aura lieu le 21 mars.

Un duo accordéon, contrebasse devrait compléter le spectacle pour déboucher sur un projet global.

\* Nécessité de connaître les chansons par cœur et de continuer à faire du 3 et 4 voix, prévoir des pupitres afin de lâcher la partition

- ✓ *Débat sur le rapport qui est adopté à l'unanimité*

### Rapport financier

- ✓ *Quitus voté à l'unanimité*

## Assemblée générale extraordinaire

- ✓ *Vote à l'unanimité pour débattre des modifications proposées avant l'élection du CA*

<b>PROPOSITION DE MODIFICATION DES STATUTS</b>
--

### Article 4 - Assemblée générale ordinaire

.../...

**Quinze Huit** jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire.

.../...

### Article 6 - Conseil d'administration

L'association est dirigée par un Conseil de membres, élus pour trois années par l'Assemblée générale. Les membres sont rééligibles.

Le Conseil d'administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de : six membres ~~renouvelables par tiers chaque année.~~

.../...

~~Le Conseil étant renouvelé chaque année par tiers, la première année, les membres sortants sont désignés par le sort.~~

Le Conseil d'administration se réunit ~~deux~~ **une** fois par an ~~et autant que de besoin~~, sur convocation du président.

.../...

Signatures : Trésorière / ~~Martine BOIVIN~~

## PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

### Cotisation et tarifs

.../...

1. La cotisation à l'association Biot Enchantant, d'un montant de ~~15~~ **10** € par an

.../...

## ASSEMBLEE GENERALE

### Ordre du jour

Les auteurs de la convocation rédigent un ordre du jour communiqué aux adhérents ~~15~~ **8** jours avant la date de l'assemblée.

Signatures : ~~Vice-président : Jean-Claude LOMBARD~~

Trésorière : ~~Martine BOIVIN~~

✓ Modifications adoptées à l'unanimité

### **Renouvellement des membres du Conseil d'Administration**

La dernière élection date de 2015, les membres des instances sont élus pour 3 ans, Michèle notre trésorière a déposé sa démission le 1 septembre 2018

✓ CA élu à l'unanimité

Le CA réuni à la suite de l'Assemblée Générale a désigné son bureau

Nom	Prénom	fonction
LEMARCHAND	Véronique	Présidente
VEZZONI	Jean Pierre	Vice-président
FONTAINE	Marie-Christine	Trésorière
LAVOUE	Martine	Secrétaire
HUBERT	Anne	Déléguée à l'événementiel
PEREZ	Valérie	Déléguée à la préparation du spectacle 2019/2020
ARTIERES	Marie-Noëlle	Co déléguée à la préparation du spectacle 2019/2020